



Dossier: Financement de la campagne de Nicolas Sarkozy, Sherpa se constitue partie civile

Paris, le 8 juillet 2013 - L'association Sherpa s'est constituée partie civile le 26 juin 2013 dans le cadre de l'information ouverte relative à d'éventuels faits de financements illicites pendant la campagne électorale de Nicolas Sarkozy. Cette constitution de partie civile s'inscrit dans la droite ligne du combat de Sherpa contre les flux financiers illicites au plan international.

Maître Marie Dose, avocat au Barreau de Paris a été désignée par l'association Sherpa pour se constituer partie civile entre les mains des juges d'instruction désignés à la suite du réquisitoire introductif du Parquet de Paris.

Les faits à l'origine de l'information sont en effet de nature à porter un grave dommage aux institutions démocratiques et au crédit de l'Etat.

Contacts presse :

- Sophia Lakhdar, Directrice de l'association Sherpa : 01.42.21.33.25 – communication@asso-sherpa.org
- Maître Marie Dose : 01.42.61.15.05